

Résumé de la rencontre du comité de parents – Mars 2013

Mme Ann Santerre, directrice adjointe des Services des ressources financières de la Commission scolaire des Phares (CSDP) vient nous expliquer la façon dont sont attribués les budgets de fonctionnement des conseils d'établissements et du comité de parents et l'origine du fonds commun de ce dernier. Elle explique aussi de quelle manière pourrait être calculée dorénavant la taxe scolaire qui amènera une augmentation de l'ordre pouvant aller jusqu'à 29 %, selon la municipalité. La CSDP doit aller chercher 3 M\$ supplémentaires pour compenser la péréquation que le Gouvernement provincial ne lui versera plus. Celle-ci ne semble plus pouvoir couper dans ses dépenses ou frais administratifs sans avoir à toucher aux services à l'élève. L'augmentation des taxes scolaires semble être la seule solution possible. Les régions se sentent exclues et peu écoutées par les décideurs qui ne tiennent pas compte des réalités locales aux dires des membres du comité de parents.

Deux consultations. La première porte sur la nouvelle « Politique sur le développement durable en matière d'environnement ». Tous sont très heureux qu'une telle politique existe dorénavant à la CSDP. Par contre, plusieurs commentaires dans le sens que la politique ne tient pas compte de tous les aspects du développement durable soit les côtés socioculturel et économique; donc on ne peut pas vraiment parler d'une politique de développement durable. Quelques recommandations concernant la formulation, dont une meilleure définition du développement durable ainsi que la spécification d'acheter des produits ou des services certifiés (ex. certification FSC), seront transmises à la CSDP.

La deuxième consultation porte sur le calendrier scolaire où il est demandé que le 7 juin 2013 devienne une journée de classe et non plus une journée pédagogique. En effet, comme le 4 septembre a été un jour de congé pour cause d'élections provinciales et que les 3 journées d'intempéries ont été « utilisées », le nombre de jours de classe pour 2012-2013 ne serait plus de 180. Le comité de parents accepte la recommandation de la CSDP pour respecter la LIP.

Des discussions sont en cours en ce qui concerne les accommodements qui ont été accordés à l'école des Alizés. L'école Norjoli, quant à elle, maintient ses accommodements jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ce sera à réévaluer pour l'an prochain.

À la soirée d'information offerte sur l'intensification de l'anglais en 6^e année par la CSDP, 72 parents ont assisté à celle du Paul-Hubert et 36 au Mistral. Depuis, l'annonce de la ministre de l'Éducation n'oblige plus la mise en place du programme. Les conseils d'établissement décident de la grille horaire donc choisissent ou non d'offrir le programme. Chaque école pourra implanter le programme selon ses spécificités et ses besoins si elle le désire. Il n'y aura par contre aucune somme supplémentaire allouée.

✚ Le Conseil général de février portait sur la maternelle 4 ans à temps plein en milieux défavorisés. Ces discussions ont permis d'adopter unanimement la résolution suivante :

QUE les parents déplorent ne pas avoir été consultés dans le processus décisionnel gouvernemental concernant le choix de la mise en place de la maternelle 4 ans à temps plein;

QUE la Fédération élabore un argumentaire respectant les principes suivant :

- la maternelle 4 ans à temps plein est un moyen parmi d'autres permettant de soutenir le développement des enfants à cet âge;
- leur implantation privilégie d'abord les milieux défavorisés;
- leur implantation s'effectue en assurant le respect et l'autonomie des milieux;
- elles visent à donner le goût de l'école en permettant aux enfants de vivre des réussites et de développer un bagage d'expériences positives semblables;
- l'encadrement associé à la maternelle 4 ans à temps plein assure une stabilité dans les relations avec les adultes significatifs et un niveau de sécurité adéquat;
- les coûts qui y sont associés ne sont pas un frein à l'accessibilité pour les familles;
- les coûts d'infrastructure et de fonctionnement qui y sont associés n'affectent pas les services déjà existants;
- des ponts importants avec les parents sont créés et entretenus en portant une attention particulière à l'approche utilisée, qui doit être appropriée, positive et non stigmatisante, en favorisant la concertation avec les pairs et la communauté et en diversifiant les moyens utilisés pour créer et entretenir ces ponts.

✚ M. Gaston Rioux, président de la Fédération des comités de parents du Québec, invite tous les membres du comité de parents à promouvoir la pétition qui demande au Gouvernement du Québec à ce que l'Éducation publique soit une véritable priorité nationale. Pétition en ligne sur <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-3497/index.html>. Il en va de notre avenir et de l'avenir de nos enfants.

✚ Le Congrès de la Fédération des comités de parents aura lieu les 31 mai et 1er juin 2013. Inscription soit pour « Objectif : Réussite », des activités de ressourcement, soit pour le colloque sur le « Partenariat école-famille-communauté : semer pour la réussite ». Pensez à planifier cette rencontre à votre emploi du temps et prévoir les dépenses au budget de fonctionnement de votre conseil d'établissement. Le fonds commun du comité de parents peut toujours servir aux écoles qui auraient besoin d'argent pour cette dépense.

✚ Prochaine rencontre à l'école des Sources à St-Anaclet, mardi 9 avril 2013 à 18 h 45.